



# DÉPARTEMENT DES ÉCRITURES



# Table des matières

Personne de contact .....	3
Atelier de composition .....	4
Analyse musicale .....	6
Composition .....	8
Contrepoint.....	10
Culture musicale – Cours d’écoute.....	12
Direction chorale .....	14
Direction orchestre .....	16
Fugue.....	19
Harmonie.....	21
Harmonie pratique.....	23
Histoire de la musique.....	25
Informatique musicale et création .....	26
Instrumentation et Orchestration .....	27
Notation musicale.....	29

## PERSONNE DE CONTACT

**CHEF DE SECTION ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

Daniel Lang ([dlang@vdl.lu](mailto:dlang@vdl.lu))

# ATELIER DE COMPOSITION

## DESCRIPTIF

Un encadrement créatif dans lequel l'élève fait ses premières expériences de compositions. De la première idée jusqu'à la partition définitive, l'élève est guidé par l'enseignant. Les outils nécessaires pour réaliser une idée musicale sont appris par la méthode „learning by doing“ en analysant et écoutant des œuvres utiles pour le projet actuel de l'élève. De cette manière, l'élève découvre le monde de l'écriture musicale d'une façon créative.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : **Informations à venir**, selon un planning à fixer par le conservatoire.

- Tout candidat doit présenter un portfolio avec plusieurs compositions originales, permettant à l'enseignant d'estimer le potentiel et les intentions de l'élève.
- Le test d'admission comporte une entrevue avec l'enseignant titulaire du cours.

Prérequis pour s'inscrire à ce cours :

- Ayant déjà composé de la musique (écrite), être curieux et passionné par l'écriture musicale.

Type de cours : cours individuel (30 minutes/semaine)

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec  
l'enseignant(e)

Enseignant : M. Ivan Boumans

## **ORGANIGRAMME**

### **DEGRÉ INFÉRIEUR**

Inférieur 1

Inférieur 2

Inférieur 3 - **CERTIFICAT DU DEGRÉ INFÉRIEUR**

# ANALYSE MUSICALE

## DESCRIPTIF

L'analyse musicale est une discipline consistant en l'étude d'une œuvre musicale de façon à en comprendre les éléments qui la comportent ainsi que sa structure, allant des mélodies et harmonies aux rythmes et à la forme. Elle permet d'interpréter l'intention du compositeur et d'apprécier le contexte historique et culturel de l'œuvre. En étudiant des œuvres variées, l'élève développe une oreille critique et une compréhension approfondie des différents styles et formes de la musique classique.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun (il est toutefois conseillé d'avoir au moins 13 ans)

Test d'admission : NON

Prérequis pour s'inscrire à ce cours :

- Il est conseillé d'avoir des bases très solides en Formation Musicale pour s'inscrire au Cours d'Analyse du Degré Inférieur. Des connaissances en Harmonie constituent également un atout.
- Il est conseillé d'avoir obtenu, au moins, un diplôme de 2<sup>ème</sup> cycle d'harmonie pour s'inscrire au Cours d'Analyse du Degré Moyen.
- Il est conseillé d'être inscrit(e), ou d'avoir obtenu, au moins un diplôme de Division Moyenne d'Harmonie pour s'inscrire au Cours d'Analyse du Degré Supérieur.

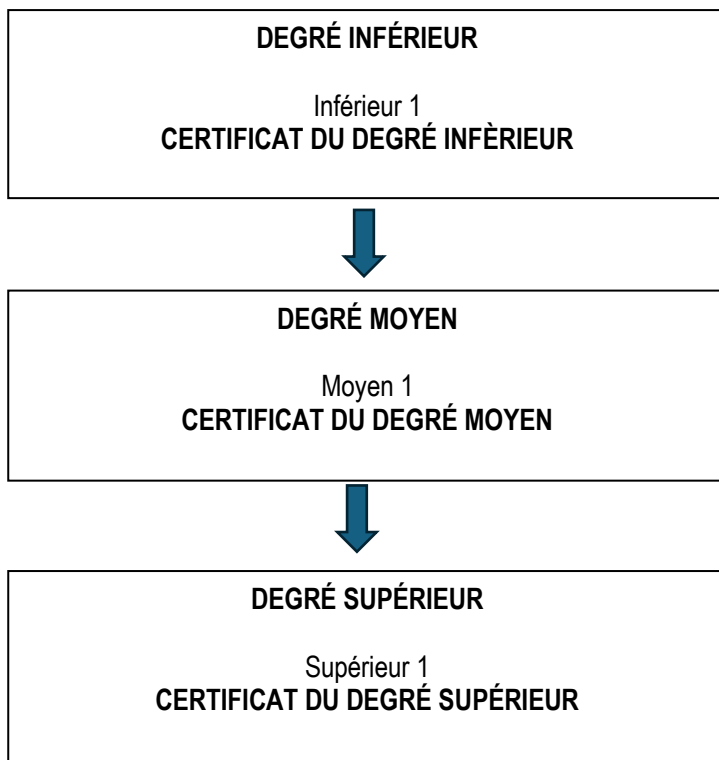
Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif (année 2025/2026):

- Inférieur 1 : Mardis de 17h à 19h
- Moyen 1 : Jeudis de 17h à 19h
- Supérieur : à fixer en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : M. Ivan Boumans

## ORGANIGRAMME



# COMPOSITION

## DESCRIPTIF

Le cursus de composition enseigne le métier de compositeur(trice), en conjuguant apprentissage théorique et recherche artistique.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : OUI. Le cas échéant : présentation d'un Portfolio avec des exemples de compositions de l'élève.

Prérequis pour s'inscrire à ce cours :

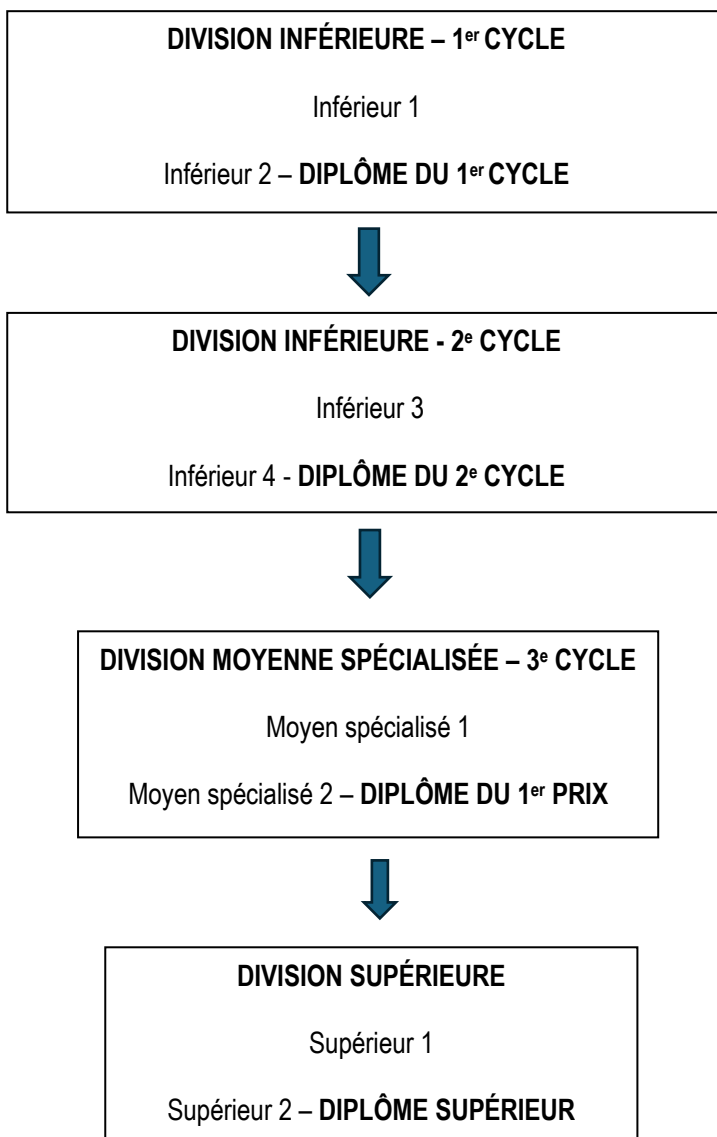
- Ce cours est destiné aux élèves ayant déjà des connaissances solides en harmonie, contrepoint, analyse et orchestration. Tout(e) élève n'ayant pas des connaissances suffisantes dans ces domaines, ou n'étant pas inscrits à ces cours, seront systématiquement refusé(e)s.
- Bien évidemment, avoir déjà des expériences dans le domaine de la composition constitue un atout.

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec  
l'enseignant(e)

Enseignant : M. Ivan Boumans

## ORGANIGRAMME



# CONTREPOINT

## DESCRIPTIF

Le contrepoint est la technique d'écriture qui permet d'élaborer et de contrôler une polyphonie, c'est-à-dire une superposition de lignes mélodiques. En contrepoint, l'écriture est axée à la fois sur la dimension horizontale de la musique, la ligne mélodique et sa dimension verticale, l'harmonie. L'élève sera guidé dans ce domaine à travers des travaux pratiques basés sur des styles et d'œuvres de l'époque baroque et de la renaissance.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun (il est toutefois conseillé d'avoir au moins 12 ans)

Test d'admission : NON

Prérequis pour s'inscrire à ce cours :

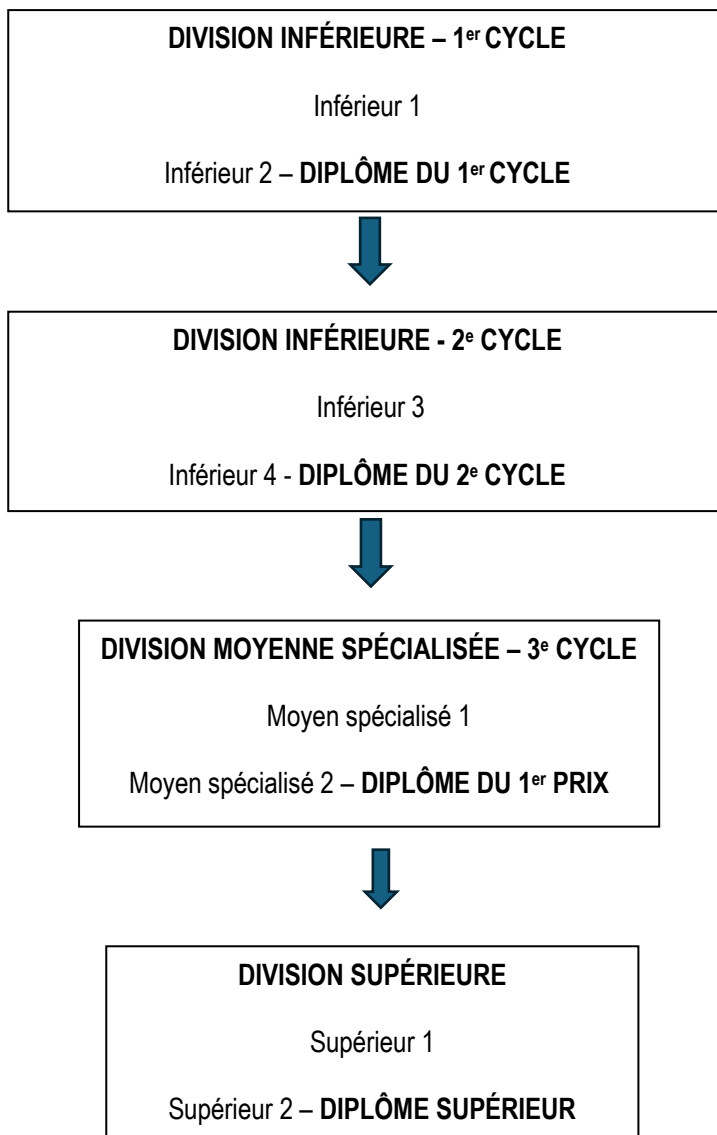
- Avoir réussi le cours de Formation Musicale 3 et/ou être inscrit, au moins, au cours de Formation Musicale 4.
- Des exceptions, sur étude du dossier, pourront être envisagées.

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Ivan Boumans  
M. Hy-Khang Dang  
M. Wolfgang Gangkofner

## ORGANIGRAMME



# CULTURE MUSICALE – COURS D'ÉCOUTE

## DESCRIPTIF

Ce cours a comme but d'établir une transition entre le cursus de formation musicale et les cours d'écritures. En effet, il offre une première approche aux branches des écritures et de l'histoire de la musique. L'introduction de ce cours, d'une année, permet de regrouper les intérêts et de promouvoir les branches « théoriques » afin de leur donner la place qu'elles méritent au sein de l'enseignement musical. En plus ledit cours donne aux élèves les moyens de s'orienter dans le monde de l'expression musicale et la chance d'élargir leur horizon musical.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 13 ans

Test d'admission : NON

Prérequis pour s'inscrire à ce cours : avoir des notions de tonalité et de cadences, maîtriser la lecture des clés de sol et de fa

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif (année 2026/2027):

Mardis de 19h30 à 20h30

Enseignant : M. François Marcaud

## **ORGANIGRAMME**

### **DEGRÉ INFÉRIEUR**

Inférieur 1 (Contrôle des connaissances)

# DIRECTION CHORALE

## DESCRIPTIF

La direction chorale exige des compétences en matière de chant, de technique vocale, de gestion de groupe et de connaissances de l'univers de la musique. Ces aspects sont traités dans ce cours.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : OUI

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec  
l'enseignant(e)

Enseignants : M. Marc Dostert

## ORGANIGRAMME

### DIVISION INFÉRIEURE – 1<sup>er</sup> CYCLE

Inférieur 1

Inférieur 2 – **DIPLÔME DU 1<sup>er</sup> CYCLE**



### DIVISION INFÉRIEURE - 2<sup>e</sup> CYCLE

Inférieur 3

Inférieur 4 - **DIPLÔME DU 2<sup>e</sup> CYCLE**

**DIPLÔME DU 2<sup>e</sup> CYCLE**



**DIVISION MOYENNE – 3<sup>e</sup> CYCLE**

Moyen 1

Moyen 2 - **DIPLÔME DU 3<sup>e</sup> CYCLE**

**DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE – 3<sup>e</sup> CYCLE**

Moyen spécialisé 1

Moyen spécialisé 2 – **DIPLÔME DU 1<sup>er</sup> PRIX**



**DIVISION SUPÉRIEURE**

Supérieur 1

Supérieur 2 – **DIPLÔME SUPÉRIEUR**

**Précisions**

- Pour être admis au premier cycle de la division inférieure de la direction chorale, l'élève doit suivre ou avoir suivi les cours de la division moyenne spécialisée de formation musicale, ainsi que suivre ou avoir suivi les cours d'une branche instrumentale ou de la formation vocale - chant.
- Pour être admis à l'examen d'obtention de la première mention de la direction chorale, l'élève doit être détenteur du premier prix en formation musicale et détenteur soit du diplôme de la division moyenne, soit du premier prix d'une branche instrumentale ou de chant.

# DIRECTION ORCHESTRE

## DESCRIPTIF

La direction d'orchestre exige des compétences en matière de technique gestuelle, de connaissances instrumentales, de gestion de groupe et de connaissances de l'univers de la musique. Ces aspects sont traités dans ce cours.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : **Informations à venir**

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec  
l'enseignant(e)

Enseignants : Mme. Emmanuelle Bizien

## ORGANIGRAMME

### DIVISION INFÉRIEURE – 1<sup>er</sup> CYCLE

Inférieur 1

Inférieur 2 – **DIPLÔME DU 1<sup>er</sup> CYCLE**



### DIVISION INFÉRIEURE - 2<sup>e</sup> CYCLE

Inférieur 3

Inférieur 4 - **DIPLÔME DU 2<sup>e</sup> CYCLE**



### DIVISION MOYENNE – 3<sup>e</sup> CYCLE

Moyen 1

Moyen 2 - **DIPLÔME DU 3<sup>e</sup> CYCLE**



### DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE – 3<sup>e</sup> CYCLE

Moyen spécialisé 1

Moyen spécialisé 2 – **DIPLÔME DU 1<sup>er</sup> PRIX**



### DIVISION SUPÉRIEURE

Supérieur 1

Supérieur 2 – **DIPLÔME SUPÉRIEUR**

## **Précisions**

- Pour être admis au premier cycle de la division inférieure de la direction orchestre, l'élève doit suivre ou avoir suivi les cours de la division moyenne ou de la division moyenne spécialisée de formation musicale.
- Pour être admis à l'examen d'obtention du diplôme du premier cycle, l'élève doit être détenteur du diplôme du 2<sup>ème</sup> cycle de la formation instrumentale et soit du diplôme de la division moyenne, soit du premier prix de formation musicale.
- Pour être admis à l'examen d'obtention du diplôme du 2<sup>ème</sup> cycle, l'élève doit être détenteur du diplôme du premier prix de la formation musicale et du diplôme du 3<sup>ème</sup> cycle, soit du diplôme du premier prix d'une branche de la formation instrumentale.
- Pour être admis à la division moyenne spécialisée, l'élève doit être détenteur du diplôme du premier prix d'une branche de la formation instrumentale et avoir obtenu son diplôme du 2<sup>ème</sup> cycle avec une note finale supérieure ou égale à cinquante points

# FUGUE

## DESCRIPTIF

Le cours de Fugue s'inscrit dans la suite du cours de contrepoint. Le genre fugue, étant considéré comme très technique et complexe, l'élève, guidé par le professeur, apprendra tous ses secrets d'écriture et d'analyse.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : NON

Prérequis pour s'inscrire à ce cours : Être au moins inscrit en division moyenne spécialisée en contrepoint et en harmonie.

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : M. Ivan Boumans

## ORGANIGRAMME

### **DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE – 3<sup>e</sup> CYCLE**

Moyen spécialisé 1

Moyen spécialisé 2 – **DIPLÔME DU 1<sup>er</sup> PRIX**



### **DIVISION SUPÉRIEURE**

Supérieur 1

Supérieur 2 – **DIPLÔME SUPÉRIEUR**

# HARMONIE

## DESCRIPTIF

L'art de l'harmonie étudie la construction des accords, les principes qui les gouvernent et leurs enchaînements. Au contraire du cours de contrepoint, qui s'occupe principalement de la dimension horizontale (mélodie) de la musique, avec l'harmonie on parle plutôt de l'aspect vertical.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun (il est toutefois conseillé d'avoir au moins 12 ans)

Test d'admission : NON

Prérequis pour s'inscrire à ce cours :

- Avoir réussi le cours de Formation Musicale 3 et/ou être inscrit, au moins, au cours de Formation Musicale 4.
- Des exceptions, sur étude du dossier, pourront être envisagées.

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Ivan Boumans	M. Daniel Lang
M. Hy-Khang Dang	M. François Marcaud
Mme Josiane Diefferding	Mme. Sonja Neumann
M. Wolfgang Gangkofner	Mme. Nigji Sanges

## ORGANIGRAMME

### DIVISION INFÉRIEURE – 1<sup>er</sup> CYCLE

Inférieur 1

Inférieur 2 – **DIPLÔME DU 1<sup>er</sup> CYCLE**



### DIVISION INFÉRIEURE - 2<sup>e</sup> CYCLE

Inférieur 3

Inférieur 4 - **DIPLÔME DU 2<sup>e</sup> CYCLE**



### DIVISION MOYENNE – 3<sup>e</sup> CYCLE

Moyen 1

Moyen 2 - **DIPLÔME DU 3<sup>e</sup> CYCLE**



### DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE – 3<sup>e</sup> CYCLE

Moyen spécialisé 1

Moyen spécialisé 2 – **DIPLÔME DU 1<sup>er</sup> PRIX**



### DIVISION SUPÉRIEURE

Supérieur 1

Supérieur 2 – **DIPLÔME SUPÉRIEUR**

# HARMONIE PRATIQUE

## DESCRIPTIF

Le cours cherche à développer l'oreille harmonique et les réflexes qui y sont liés au clavier.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun (il est toutefois conseillé d'avoir au moins 13 ans)

Test d'admission : NON

Prérequis pour s'inscrire à ce cours :

- Avoir réussi au moins le niveau d'études « inférieur 3.2 » en piano

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

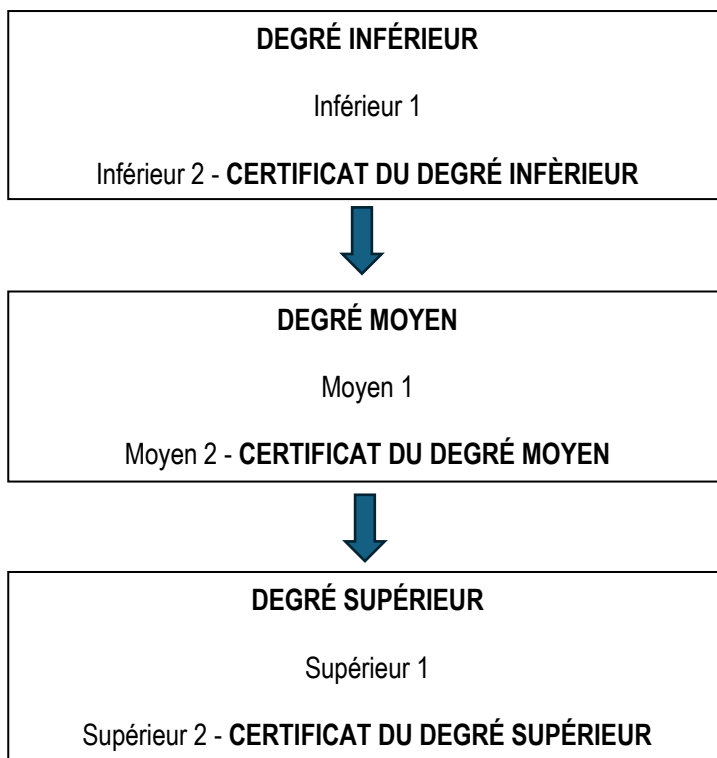
Enseignants : Mme Josiane Diefferding  
M. Wolfgang Gangkofner

**N.B. :**

**Le département clavier gère les inscriptions du cours « Harmonie pratique Accordéon et Orgue ».**

**Le département de « musique ancienne » gère les inscriptions du cours « Harmonie pratique (basse continue) pour clavecin.**

## ORGANIGRAMME



# HISTOIRE DE LA MUSIQUE

## DESCRIPTIF

Les principales étapes de l'histoire de la musique sont présentées, en les illustrant par l'étude des œuvres-clés, et en soulignant les transformations et évolutions stylistiques et esthétiques à travers le temps.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : NON

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif (année 2026/2027):

- Moyen 1 : Lundis de 17h à 18h
- Moyen 2 : Lundis de 18h à 19h

Enseignant : M. Andreas Wagner

## ORGANIGRAMME

### DEGRÉ MOYEN

Moyen 1

Moyen 2 - **CERTIFICAT DU DEGRÉ MOYEN**

# INFORMATIQUE MUSICALE ET CRÉATION

## DESCRIPTIF

L'informatique musicale est une discipline qui comporte des aspects de synthèse sonore, d'aide à la composition musicale ou de composition musicale sans assistance humaine. Est particulièrement mis en avant le côté créatif de l'élève.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

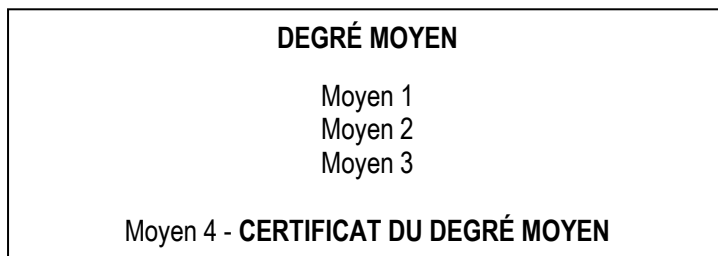
Test d'admission : NON

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : M. Nik Bohnenberger

## ORGANIGRAMME



# INSTRUMENTATION ET ORCHESTRATION

## DESCRIPTIF

Ce cours traite sur les qualités sonores et techniques de tous les instruments de l'orchestre symphonique, afin que les compositeurs et arrangeurs (et autres) puissent s'en servir dans leur démarche créative.

Ce cours est également très conseillé pour les élèves voulant se lancer dans la direction d'orchestre.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : NON

Prérequis pour s'inscrire à ce cours :

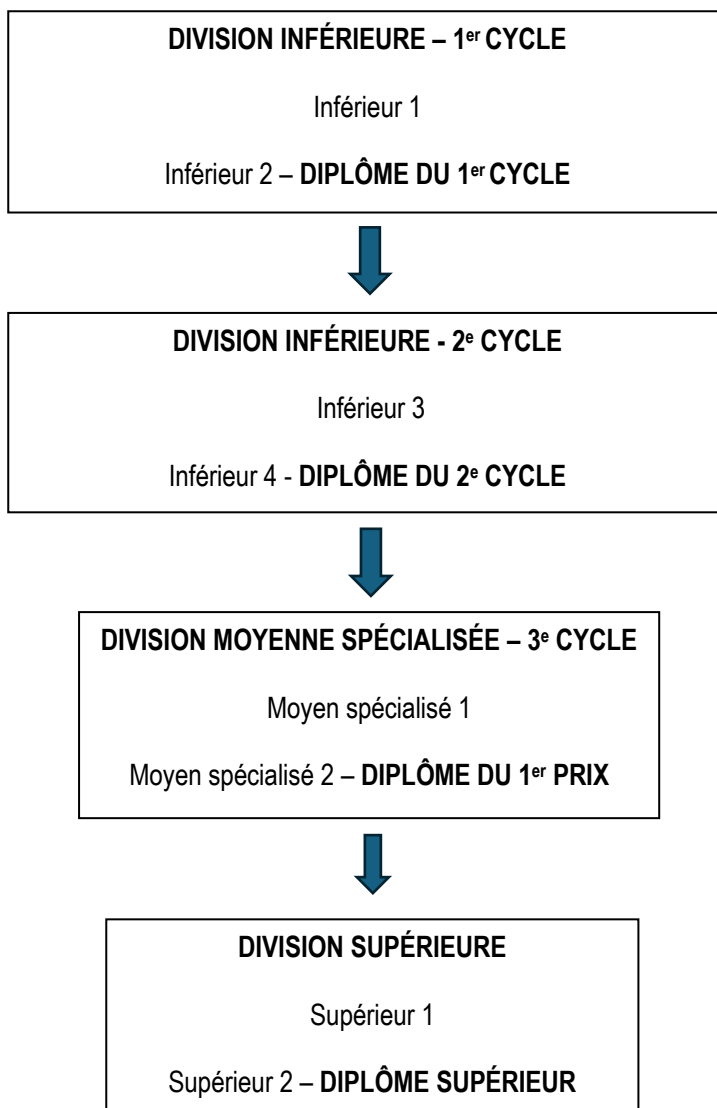
- Avoir obtenu le certificat de la division moyenne ou moyenne spécialisée de formation musicale
- Fréquenter ou avoir fréquenté le cours d'harmonie jusqu'à l'obtention du diplôme du premier cycle

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant pour l'année scolaire 2026/2027: M. Ivan Boumans

## ORGANIGRAMME



## NOTATION MUSICALE

N.B. : D'un point de vue Administratif ce cours fait parti du « Département des musiques actuelles », bien qu'il soit tout à fait intéressant et pertinent pour les élèves de la filière « Écritures » de le suivre. En cas de question, veuillez contacter le responsable, David Laborier : [dlaborier@vdl.lu](mailto:dlaborier@vdl.lu)

### CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 13 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : NON

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : M. David Laborier

M. Jean-Jacques Maillet

### ORGANIGRAMME

#### DEGRÉ MOYEN

Moyen 1

Moyen 2 - **CERTIFICAT DU DEGRÉ MOYEN**